

# BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

MAISONS, APPARTEMENTS, TERRAINS, LOCAUX COMMERCIAUX, PARKING

Valeur à partir du 01/01/2024

## HONORAIRES SUR VENTES

À la charge du vendeur

Jusqu'à 50 000€	5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8 000 €
De 100 001€ à 150 000€	12 000 €
De 150 001€ à 200 000€	13 000 €
De 200 001€ à 250 000€	14 000 €
De 250 001€ à 300 000€	17 000 €
De 300 001€ à 350 000€	20 000 €
De 350 001€ à 400 000€	25 000 €
De 400 001€ à 450 000€	27 000 €
De 450 001€ à 500 000€	30 000 €
Au-delà de 500 000€	5 %

## HONORAIRES SUR LOCAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS

À la charge du preneur

Vente en toute propriété, bureaux, locaux, terrains, etc...	12 %
Transaction sur cession de locaux	12 %
Location de locaux commerciaux	30 % *
Location de locaux professionnels	30 % *
Frais d'actes	7,20 % *

\* Sur loyer annuel Hors Charges

NOTA : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sont à la charge du vendeur - sauf disposition contraire indiquée mandat

Immo de France, la proximité au service de l'efficacité !